

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq octobre à 11heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Franck DUPONT, Maire de ZOUAFQUES.

Convocation faite en date du 16 octobre 2025.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

DUPONT Franck	LEMAIRE Gérald	
LACROIX Sébastien (arrivée à 11h25 - OJ 2)	GILLIOT Bertrand	
LECRAS Hélène	FOUBLE Sylvain	
METEYER Isabelle (arrivée à 11h30 - OJ 3)	HAMY Vicky	
COENS Robin	SAISON Céline	

Etaient absents ayant donné procuration :

Mandant BOUCLET Vincent, mandataire DUPONT Franck

Mandat BARA Jean-Louis, mandataire FOUBLE Sylvain

Mandat QUELO Guillaume, mandataire LECRAS Hélène

Était absente : PARIS Anita

- Ouverture de séance par Mr le Maire à 11h15
- Désignation du secrétaire de séance : Mme LECRAS Hélène

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2025

Le conseil municipal émet un avis favorable au procès-verbal de la réunion de conseil du 5 juillet 2025. Mr le Maire souhaite apporter des précisions sur ce PV :

- Sur le devis de réfection de la rue du Cheval Noir (DE 2025-07-05/1) : le montant annoncé reste sensiblement identique à l'initial : 97 767,72€ HT au lieu de 97 707€ HT soit une différence de +60.72€ dû à une modification de travaux et notamment au raccordement au réseau pluvial de tuyaux venant des habitations.
- Convention de dématérialisation des actes (DE 2025-07-05/2) : Mr le Maire rappelle le contenu de la délibération et souhaite mentionner la mise en place d'une convention d'adhésion à la centrale d'achats du syndicat mixte la fibre numérique 59 62 et ainsi obtenir l'autorisation de l'assemblée de procéder à sa signature, acceptée à l'unanimité.

Arrivée de Mr LACROIX Sébastien à 11h25.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE
12/11/2025

2/ DÉCISION MODIFICATIVE : MISE EN PLACE D'UNE PROVISION DE 567 € AU TITRE DE LA DÉPRÉCIATION D'UNE CRÉANCE (DE 2025-10-25/1)

Le service de gestion comptable invite la commune à provisionner ses créances de plus de 2 ans : le recouvrement des loyers de l'auto-école E -Revolution n'a pas été effectué dans son intégralité ce qui a amené à présenter cette décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	567.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	567.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	567.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		567.00 €		0.00 €

Le conseil municipal valide la décision modificative.

Arrivée de Mme METEYER Isabelle à 11h30.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE
12/11/2025

3/ DEMANDE DE MR ET MME GUILBERT DENIS POUR FAIRE L'ACQUISITION DE L'ESPACE FONCIER SUR LEQUEL EST INSTALLÉ LEUR FRITERIE « POM PAÏ » AUJOURD'HUI LOUÉ À LA COMMUNE DE ZOUAFQUES (DE 2025-10-25/2)

Mr GUILBERT a fait part à Mr le Maire de son souhait d'acquérir la partie foncière de sa friterie située sur le domaine public au parking du Cheval Noir, surface estimative de 112m². Il a confirmé sa demande par un courrier du 9 septembre 2025. Il a exposé à Mr le Maire son inquiétude sur le maintien de l'exploitation de son commerce en cas de revente, c'est pourquoi il sollicite une garantie par le biais de l'achat du terrain concerné.

Mr le Maire soumet cette demande au vote du conseil sur 2 points :

La 1^{ère} est de savoir si le conseil est favorable pour rentrer dans le processus de cession du terrain, accord à l'unanimité.

La 2^{ème} est de confier au notaire les démarches administratives telles que le déclassement du terrain du domaine communal, la mission dédiée au géomètre pour l'arpentage, des formalités d'urbanisme....., validée à l'unanimité.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE
12/11/2025

4/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DE SES AGENTS (DE 2025-10-25/3)

2025 / 006

Monsieur le Maire rappelle le cadre réglementaire dont la participation à la prévoyance applicable au 1^{er} janvier 2025. Il s'agit de mettre en place la participation employeur concernant le risque santé.

Monsieur le Maire a rédigé un projet de délibération qu'il demande de déposer sur l'extranet du centre de gestion du Pas de Calais en vue d'un passage pour avis au Comité Social Territorial de novembre. Il rappelle le contenu du projet qui a été transmis avec notamment une participation de 15€ brut par agent chaque mois quelle que soit la quotité de travail. Le projet laisse le choix aux agents de souscrire un contrat labellisé à leur convenance.

REÇU EN SOUS-
PREFECTURE LE
12/11/2025

5/ TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES : INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES FACE AU 2 RUE BELLEVUE (DE 2025-10-25/4)

Lors de la réfection de voirie de la rue Bellevue, les travaux de récupération d'eaux pluviales n'ont pu être réalisés car l'habitation située au n°2 était en cours de construction. La gestion des eaux pluviales du domaine public revenant à la commune, l'aménagement d'un puisard central devait donc être envisagé puis raccordé au puits de perte près de l'habitation du 2 rue Bellevue, la réalisation d'une couche d'accrochage en accotement finalisant le tout.

En outre à ce chantier, ENEDIS renforce le réseau électrique par la pose de poteaux, non autorisée par Mr le Maire car souhait d'un réseau souterrain.

L'intervention de TPHF pour ces travaux se chiffre à 5 002,80€ HT soit 6 003,36€ TTC. Le conseil municipal décide d'engager la dépense à l'unanimité.

La séance est levée à 11h45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

